

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018  
A 20 HEURES 30

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL JEAN VALLES

ORDRE DU JOUR

I – ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1 – Consultation du Conseil municipal sur le maintien d'un Maire-Adjoint dans ses fonctions
- 1.2 – Adhésion de la ville de Lourdes au service « RGPD » du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)
- 1.3 – Contrat Grands Sites Occitanie
- 1.4 – Convention cadre pluriannuelle action cœur de ville de Tarbes et Lourdes
- 1.5 – Prolongation du groupement de commandes entre la ville de Lourdes et l'EPIC de l'Office de tourisme de Lourdes dans le domaine de la communication et désignation de représentants à sa commission d'appel d'offres
- 1.6 – Mandat spécial du Conseil municipal en vue d'un déplacement à Mariazell, Autriche

II – FINANCES

- 2.1 – Tarifs des services publics 2018 : compléments relatifs à l'occupation du domaine public
- 2.2 – Demande de subvention pour le contrat local d'accompagnement à la scolarité
- 2.3 – Fonds de Solidarité Logement : participation communale 2018
- 2.4 – Cimetière du Bon Pasteur – Nouvelle tranche de caveaux 3 places : prix de vente
- 2.5 – Promologis : garantie d'emprunts Caisse des dépôts et consignations réaménagés
- 2.6 – Taxe de séjour : tarifs 2019
- 2.7 – Taxe sur la consommation finale d'électricité : fixation du coefficient multiplicateur unique
- 2.8 – Taxe d'habitation : assujettissement des logements vacants

III – TRAVAUX / URBANISME

- 3.1 – Dénomination du passage des Halles: « Passage Jean DUPONT »
- 3.2 – Prise d'eau du NEES – Mini-centrale hydroélectrique du NEES : convention d'exploitation
- 3.3 – Pose et gestion de l'échelle limnimétrique au niveau de la passerelle située à Juncalas propriété de Monsieur Hervé DAVID : convention
- 3.4 – Compteurs communicants gaz – Hébergement de concentrateurs : convention GRDF / ville de Lourdes
- 3.5 – Constitution d'une servitude au profit du Syndicat départemental d'énergie 65 pour l'enfouissement d'un branchement électrique individuel : convention
- 3.6 – Transfert de la compétence « Dispositif de surveillance des ressources en eau et des milieux aquatiques »
- 3.7 – Aménagement foncier Adé Lourdes : acquisition de parcelles à la SAFER-Occitanie
- 3.8 – Rénovation de l'éclairage public dans le cadre du programme territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : avenue de Batsurguère et rue de la Grotte
- 3.9 – Rénovation de l'éclairage public dans le cadre du programme territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : bd Rémi Sempé – rue du Prince Mirat – bd du Centenaire – rond-point de l'Europe – chemin des Carrières Peyramale – rue Marie Saint-Frai – passage Saint-Louis
- 3.10 – Rénovation de l'éclairage public dans le cadre du programme territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : place du Champ Commun sud et nord

IV – SPORTS

- 4.1 – Sports : affectation de l'aide au sport

V – PERSONNEL

- 5.1 – Expérimentation de la médiation préalable à un recours contentieux : signature d'une convention d'adhésion avec le Centre de gestion des Hautes-Pyrénées
- 5.2 – Mise à disposition d'agents communaux
- 5.3 – Renouvellement de contrats dans le cadre du dispositif des parcours emploi compétences
- 5.4 – Modifications du tableau théorique des effectifs 2018
- 6.1 – Décisions du Maire : compte-rendu

LOURDES, le 14 septembre 2018

Le Maire,



Josefette BOURDEU

Vice-présidente du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées  
Vice-présidente de la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées